

**Nº 5491<sup>2</sup>**  
**CHAMBRE DES DEPUTES**  
Session ordinaire 2005-2006

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL**

**concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé  
relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux  
agents physiques (vibrations)**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**  
(14.10.2005)

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 18 juillet vous avez bien voulu nous transmettre le projet de règlement sous rubrique pour avis.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet dont question en assemblée plénière.

Le texte sous examen a pour base la directive 2002/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations). Le texte sous examen a pour objet de fixer des valeurs limites et des dispositions techniques qui protègent les travailleurs en matière de vibrations physiques.

La Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation particulière à formuler et approuve par conséquent le texte sous examen.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

*Le Secrétaire général,*  
Robert LEY

*Le Président,*  
Marco GAASCH

